

EXTRAIT : Dossier de demande de reconnaissance en tant que spécialiste SSP de la protection des sols sur les chantiers

Ce formulaire a pour but de vérifier que le candidat dispose des pré-requis mentionnés à l'art. 5 du règlement de la SSP. Pour la reconnaissance en tant que SPSC SSP, le candidat doit avoir bénéficié d'une formation avec une orientation ou une spécialisation en pédologie. Le candidat peut demander la vérification préalable de ses pré-requis, soit par le sanu avant la participation au cours, soit par la CSR avant l'annonce à l'examen.

Les candidats qui le désirent doivent remettre ce formulaire complété jusqu'au 31 mars 2010 à:

BGS Geschäftsstelle
 Nicole Näf
 c/o Umwelt und Energie Kt. Luzern
 Libellenrain 15, Postfach 3439
 6002 Luzern
 bgs.gs@soil.ch

Prière de compléter le formulaire sous forme électronique.

1. Données sur l'adresse

Nom			
Prénom			
Titre			
Bureau/Inst.			
Section		Téléphone	
Rue		E-mail prof.	
NPA		E-mail privé	
Lieu		Langue (f /a)	